

PSC/PR/COMM. (DCCCX)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
810^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
22 NOVEMBRE 2018

PSC/PR/COMM. (DCCCX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 810^{ème} réunion tenue le 22 novembre 2018, a adopté la décision qui suit sur la situation dans la Corne de l'Afrique:

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, ainsi que les représentants des pays de la Corne de l'Afrique, à savoir, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie et Soudan, ainsi que par, sur les développements dans la Corne de l'Afrique;
2. **Rappelle** ses communiqués, PSC/PR/COMM.(DCCL) du 6 février 2018 et PSC/MIN.(DCCXCVII) du 24 septembre 2018 sur la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la Corne de l'Afrique;
3. **Se félicite** de l'engagement des pays de la région sous conduite de S.E Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti; S.E Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya, S.E. Isaias Afwerki, Président de l'État d'Érythrée, S.E Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, Président de la République de Somalie; S.E Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, S.E Omar Hassan Al-Bashir, Président de la République du Soudan; et S.E Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, à trouver des solutions aux questions politiques, sécuritaires et économiques, ainsi que pour leurs efforts en vue de l'intégration de la Corne de l'Afrique;
4. **Se félicite, encore une fois**, des développements positifs continus dans la Corne de l'Afrique, marqués par l'amélioration des relations diplomatiques entre les pays de la région et parmi eux, en particulier entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le Conseil **se félicite, une fois encore**, des décisions courageuses prises par S.E. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et S.E. Isaias Afwerki, Président de l'Etat d'Érythrée, en vue de mettre fin à 20 ans d'impasse politique entre leurs deux pays frères.
5. **Se réjouit en outre**, de la signature de la Déclaration conjointe sur la coopération globale entre l'Éthiopie, la Somalie et l'Érythrée, à Asmara, le 5 septembre 2018, visant à renforcer le partenariat et la coopération dans la région. Le Conseil **reconnait** que l'accord conclu entre ces pays a pour objectif l'amélioration des conditions économiques de toutes les populations de la Corne de l'Afrique, à travers la lutte contre la pauvreté, qui constitue l'une des sources de conflit dans la région. Dans ce contexte, le Conseil **note** que l'Accord crée en outre un sentiment d'appropriation entre les pays de la Corne, afin de préserver la paix et la stabilité dans la région;
6. **Se félicite** des développements positifs survenus au Soudan du Sud, à la suite à la signature de l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit en République du Soudan du Sud, qui constitue une étape significative dans les efforts visant à mettre fin au conflit qui dévaste le plus jeune Etat africain. A cet égard, le Conseil **exhorte** la communauté internationale à apporter

l'appui nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord, qui permettra de faciliter les processus de réconciliation et de reconstruction au Soudan du Sud;

7. **Se félicite** des progrès accomplis dans la reconfiguration et la réduction de la Force de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD) et **exhorte** tous les mouvements du Darfour à se joindre au processus de paix sur la base du Document de Doha pour la paix et le développement (DDPD) et à mettre fin au conflit au Darfour. **Le Conseil réitère sa satisfaction** à la suite de l'Accord entre les États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Soudan qui a conduit à la levée des sanctions économiques contre le Soudan en octobre 2017, répondant ainsi à l'appel de la Conférence de l'Union et du Conseil;

8. **Exprime son plein appui** au communiqué de la 66^{ème} session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD tenue le 16 novembre 2018, à Addis Abéba, en Éthiopie. A cet égard, le Conseil **se félicite** de la décision de convoquer une Retraite du Conseil des ministres de l'IGAD consacrée à l'examen et à l'analyse du nouveau contexte politique et diplomatique dans la Corne de l'Afrique, à la lumière des développements en cours;

9. **Se félicite** de l'adoption, le 14 novembre 2018, de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies mettant fin à l'embargo sur les armes, aux interdictions de voyager, au gel des avoirs et aux autres sanctions ciblées imposées à l'État d'Érythrée à travers les résolutions 1907, 2013, 2060 et 2111 du Conseil de sécurité. Le Conseil **souligne** que cette décision contribuera de manière substantielle aux efforts visant à alléger le fardeau économique supporté par le peuple érythréen tout au long de ces deux dernières décennies et **exprime son appréciation** pour les efforts régionaux qui ont contribué à cette décision;

10. **Prend note** du processus électoral en cours dans les États membres fédérés en Somalie. A cet égard, le Conseil exhorte les dirigeants politiques au niveau fédéral et au niveau des États fédérés, ainsi que toutes les parties prenantes, à faire preuve de leur qualité d'hommes d'État et de retenue, en vue d'épargner des défis additionnels qui pourraient compromettre les efforts visant à consolider les acquis obtenus de haute lutte dans ce pays. Le Conseil **note avec préoccupation** les menaces persistantes à la sécurité posées non seulement par Al-Shabaab et d'autres groupes armés émergents, tels que l'État islamique, mais également par les différends inter claniques et les milices. Le Conseil **souligne avec fermeté la nécessité** de réorganiser le système de sécurité en Somalie et de poursuivre la mise en œuvre du Plan de transition et de l'Architecture nationale de sécurité. Le Conseil **encourage** la Commission de l'UA à maintenir son soutien continu aux Forces nationales somaliennes, ainsi que sa collaboration étroite avec le GFS, qui affirme de plus en plus son rôle dirigeant;

11. **Se réjouit** des contacts bilatéraux entre Djibouti et l'Érythrée et **appelle** les deux pays à poursuivre leur interaction en vue de trouver des solutions aux problèmes des soldats disparus et de la frontière entre les deux pays, conformément à la Résolution 2444 (2018), en vue de parvenir à une normalisation rapide de leurs relations, dans le contexte des efforts pour la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation dans la Corne de l'Afrique ;

12. **Note** que la complexité des dynamiques politiques, sécuritaires et économiques prévalant dans la Corne de l'Afrique exige un partenariat et un engagement mesurés, mais robustes, dans tous les domaines en appui aux États membres régionaux. Le Conseil **souligne la nécessité** pour les parties prenantes d'avoir une compréhension commune des dynamiques régionales et de développer une approche globale conjointe, inclusive et bien coordonnée, en vue d'identifier les meilleurs voies et moyens par lesquels les acteurs régionaux et internationaux pourraient soutenir les efforts de paix et de normalisation en cours entre les pays de la région de la Corne, tout en évitant les redondances dans les efforts et les ingérences extérieures ;
13. **Demande** à la Commission, usant de l'ensemble des outils à sa disposition, d'appuyer les développements positifs dans la Corne de l'Afrique, en cas de besoin. Le Conseil **appelle** la communauté internationale et les partenaires régionaux à soutenir ces efforts en vue de rendre durable cette dynamique positive ;
14. **Demande en outre** à la Commission de lui faire rapport tous les trois mois sur les développements dans la région de la Corne de l'Afrique ;
15. **Décide** de rester a cessé de la question.